

Médecins : 6 000 assistants médicaux en poste



© 2024 Les Echos Publishing

Les médecins sont de plus en plus nombreux à prendre un assistant médical subventionné par l'Assurance maladie. Cette dernière vise d'ailleurs les 10 000 assistants médicaux recrutés d'ici fin 2024. En attendant, un premier pallier de 6 000 contrats signés vient d'être franchi en janvier avec une accélération sur les derniers mois grâce aux mesures d'assouplissement et de simplification du dispositif. Pour rappel, l'emploi d'un assistant médical doit permettre au médecin de suivre plus de patients (10 % en moyenne). Ce dernier perçoit alors une aide à l'emploi variant de 18 000 € à 36 000 € la 1^{re} année, de 13 500 € à 27 000 € la 2^e année et de 10 500 € à 21 000 € à partir de la 3^e année, laquelle est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de prise en charge de patients supplémentaires.

Un accompagnement personnalisé et des outils de suivi

L'objectif est, en effet, de libérer les médecins des tâches administratives pour leur permettre de se concentrer pleinement sur les soins aux patients. Les médecins qui s'engagent dans ce dispositif bénéficient d'un accompagnement personnalisé de la part des CPAM et de la mise à disposition d'outils de suivi sur amelipro. Selon les derniers chiffres de

l'Assurance maladie, 60 % des contrats ont été signés par des médecins exerçant en zones sous-denses. Et ils se répartissent à 75 % pour les médecins généralistes et à 25 % pour les médecins spécialistes.

© 2024 Les Echos Publishing